

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2021

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers Présents 9

Date de convocation : 1er février 2021

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – ANDRES Aurore – HEIM Raphaël – FRITZ Julien.

Absentes excusées : BIANCHI Nathalie et DIETRICH Nathalie

HEIM Raphaël a rejoint la séance au point 6 - prévision d'acquisition d'un chariot élévateur

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 9 décembre 2020
- 3) PLU Attribution du Marché au Bureau d'Etudes retenu
- 4) Compte-rendu des travaux de restauration des fossés rue du Schneeberg et rue de Birkenwald (assainissement, eau, branchements téléphoniques)
- 5) Cadeaux destinés aux anniversaires des personnes âgées
- 6) Prévision d'acquisition d'un chariot élévateur
- 7) Projets d'orientation dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme
- 8) Communications et divers (Visite du ban communal, incidence de l'épidémie sur les finances communales)

2021-01-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Aurore ANDRES est désignée secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2021-01-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2021-01-03 -Attribution du marché de prestations intellectuelles – Révision du PLU de la commune de Hengwiller

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'avancement de la démarche de recherche d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme :

Restitution de la démarche de consultation – éléments de présentation :

Dans le cadre de la consultation lancée le 15/10/2020 pour le choix du bureau d'études spécialisé en urbanisme concernant la révision du PLU, 10 offres ont été réceptionnées le 16/11/2020. Le marché a été passé en procédure adaptée et comporte une tranche ferme et cinq tranches optionnelles. Il ne fait pas l'objet d'un fractionnement en lots.

N° Pli	Nom du candidat	Montant tranches ferme+optionnelles (€ HT)
1	INITIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	Candidature non admise
2	ECOLOR	47.100,00
3	ESPACES ET TERRITOIRES	60.500,00
4	OTE INGENIERIE	44.890,00
5	URBASSISTANCE	42.495,00
6	NORD EST GEO ENVIRONNEMENT	65.520,00
7	EOLIS	44.525,00
8	IN SITU	44.250,00
9	ELVIA GOUP	44.490,00
10	VB PROCESS	37.475,00

L'ATIP, assistant à Maîtrise d'ouvrage, a établi l'analyse des offres et l'a présentée lors d'une réunion dédiée en date du 22/12/2020.

Suite à cette présentation, il a été décidé de retenir l'offre du candidat VB PROCESS (groupement avec Bruno KUBLER et le Cabinet WAECHTER). Cette offre est la mieux classée selon les critères énoncés au règlement de la consultation (valeur technique de l'offre et prix des prestations).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres et les éléments ayant conduit à ce positionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU la délibération de prescription du 15 septembre 2020 décidant de procéder à la révision du PLU de Hengwiller ;

VU le Code de la Commande Publique ;
VU la présentation de l'analyse des offres en séance ;

Décide :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer le marché de prestations intellectuelles au groupement **VB PROCESS – Bruno KUBLER – Cabinet WAECHTER pour un montant total de 37.475,00 €HT (tranches ferme + optionnelles) ;**
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés de services nécessaires à la mise en œuvre de l'opération ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du marché de prestations intellectuelles, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toutes natures nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document concourant au financement de ce projet et notamment les demandes de subventions
- D'inscrire une partie de la dépense sur le budget primitif 2021 de la commune.

2021-01-04 – Compte rendu des travaux de restauration des fossés rue du Schneeberg et rue de Birkenwald (assainissement, eau et branchements téléphoniques)

Le maire indique au conseil municipal que les travaux sont partiellement terminés dans la rue de Birkenwald et la rue du Schneeberg. Il conviendra de contacter à nouveaux des entreprises pour procéder à l'établissement de devis pour les travaux de couverture des fossés restant à réaliser.

Il informe le conseil municipal des difficultés rencontrées lors de la pose des buses, notamment pour les branchements aux réseaux d'assainissement, d'électricité et de France Télécom. Les travaux de branchement au réseau d'assainissement ont été pris en charge par le S.D.E.A et les travaux électriques seront facturés à la commune en fonction du nombre d'interventions réalisées par Electricité des Strasbourg Les travaux France Télécom restent à définir.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces informations, et autorise le maire à contacter les entreprises pour l'établissement des devis, décide de réaliser la couverture des fossés restant à effectuer et d'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune.

2021-01-05 – Cadeaux destinés à l'anniversaire des personnes âgées.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a quelques années la commune offrait un cadeau aux personnes âgées d'une valeur de 40 € à partir de 80 ans tous les 5 ans et qu'il conviendrait de procéder à compter du 1^{er} janvier 2021 au rattrapage des personnes oubliées et de fixer le montant de la valeur du cadeau à 50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire et décide de fixer la valeur du cadeau à offrir aux personnes âgées à 50 € à partir de 80 ans tous les 5 ans et de procéder au rattrapage des personnes oubliées.

2021-01-06– Prévision d'acquisition d'un chariot élévateur

Le maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait d'envisager l'acquisition d'un chariot élévateur pour faciliter le travail des associations lors de la mise en place des manifestations (soirées tartes flambées, marches, événements de Noël, théâtre) Le matériel destiné à ces manifestations étant stocké dans l'atelier communal serait plus accessible avec un chariot élévateur.

Le coût d'un chariot élévateur étant de l'ordre de 25.000 € TTC env. il propose au conseil municipal de solliciter la participation des 3 associations de la commune à savoir La Fontaine, le Bienenstich et l'Obstverein de participer à hauteur de 3.000 € environ pour acquérir ce matériel.

Il informe le conseil municipal qu'une formation devra être effectuée pour les personnes qui seront appelées à manipuler l'engin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette information et demande au maire de contacter les différentes associations avant de se prononcer sur l'acquisition de ce chariot élévateur.

2021-01-07 – Projets d'orientation dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme

Le maire rappelle à nouveau au conseil municipal qu'il convient de réfléchir sur les différentes orientations concernant la révision du plan local d'urbanisme, notamment sur le classement des différentes zones (constructibles, constructibles dans le futur).

Dans cette perspective, il propose au conseil municipal une visite du ban communal pour permettre une meilleure visibilité des différentes zones à urbaniser.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de fixer une date pour visiter le ban communal.

2021-01-07 – Communications et divers

Urbanisme : le maire présente les demandes de permis de construire une maison d'habitation de MM JANEL et SALI sur les parcelles 200-203 Section 1rue de Birkenwald et la demande de déclaration préalable concernant la réalisation d'une terrasse de M. ULRICH Pascal Parcelle 61section2

Eglise : le maire informe le conseil municipal que les 2 cloches de l'église ont dû être réparées pour un montant de 3.000 € TTC Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VOEGELE – Strasbourg.

Travail bénévole: le maire indique qu'il conviendrait de fixer une journée de travail bénévole pour effectuer certains travaux d'entretien dans la commune.

Epidémie : Le maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19, la commune est obligée d'acquérir plus de produits désinfectant, de bobine papier et de savon destinés aux élèves de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H.

Le Maire, Marcel BLAES

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

BURGER Patrick

OERTEL Christian

FRENKEL Jean-Louis

ANDRES Aurore

HEIM Raphaël

FRITZ Julien